

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 3 septembre 2015 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Sophie Laberge, Direction des travaux publics
Mme Pascale Lebel, secrétaire recherchiste
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

CA15 16 0262

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 19 H 30

CIToyENS	SUJETS
MONSIEUR RICHARD CUMMINGS	Montants réservés pour l'aménagement de l'espace vert Manseau / Véhicules hybrides ou électriques
M. CLAUDE GLADU	Réfection des trottoirs dans le cadre du PRR (réfection en ciment à privilégier plutôt que l'asphalte) / Viaduc Rockland (limite des charges permises sur le viaduc) / Aréna (Mise aux normes par système de refroidissement d'eau plutôt que par ammoniacque)

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 20 H 13. LA SÉANCE REPREND À 20 H 19.

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 18 ET SE TERMINE À 20 H 24.

ÉLUES	SUJETS
MADAME CÉLINE FORGET	MADAME FORGET POSE DES QUESTIONS SUR LA RÉFECTION DE CERTAINES RUES ET SUR L'ACHAT DE VÉHICULES

CA15 16 0263

ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT 2016-2017-2018

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

DE DRESSER le programme triennal des immobilisations de l'arrondissement Outremont 2016-2017-2018, lequel prévoit des investissements de 7 683 000 \$ au cours des trois prochaines années, le tout tel qu'indiqué au sommaire décisionnel;

DE LE TRANSMETTRE au service des finances de la Ville afin que ce dernier le soumette au comité exécutif qui doit dresser et soumettre pour adoption au conseil de la Ville, le programme des immobilisations de la Ville, lequel doit comprendre à l'égard de chaque arrondissement, un programme d'immobilisations.

Un débat s'engage.

PREMIER AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

DE MODIFIER le PTI 2016-2017-2018 afin de prévoir en 2016, un montant de 450 000 \$ pour l'aménagement de jeux d'eau dans le parc Beaubien;

DE RÉPARTIR ce montant en retirant un montant de 250 000 \$ dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aménagement des parcs (soit 200 000 \$ pour le pont du parc St-Viateur et 50 000 \$ pour la mise aux normes / 400 000 \$ en 2016) et 200 000 \$ dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'achat de véhicules (200 000 \$ en 2016).

Un débat s'engage.

CETTE PROPOSITION TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

SECOND AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE MODIFIER le PTI 2016-2017-2018 afin de prévoir un montant de 450 000 \$ pour l'installation de jeux d'eau au parc Beaubien en 2017;

Un débat s'engage.

Sous amendement proposé

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Cinq-Mars

DE MODIFIER le PTI 2016-2017-2018 afin de prévoir un montant de 450 000 \$ pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Beaubien en 2017 (100 000 \$ en 2016 et 350 000 \$ en 2017);

DE RÉPARTIR ce montant en prenant un montant de 100 000 \$ dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aménagement de parc pour 2016 (400 000 \$) et un montant de 350 000 \$ dans l'enveloppe budgétaire prévue pour l'aménagement de parc en 2017 (611 000 \$)

Sous amendement proposé adopté à l'unanimité

Un débat s'engage.

SECOND AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

DE RETIRER en 2016, le montant de 200 000 \$ prévu au poste budgétaire pour les véhicules et de le transférer au poste budgétaire pour l'aménagement de parcs en 2016.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Céline Forget, Jacqueline Gremaud, Mindy Pollak

VOTENT CONTRE: Marie Potvin

TROISIÈME AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

QUATRIÈME AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par CETTE PROPOSITION N'EST PAS APPUYÉE

DE MODIFIER le PTI 2016-2017-2018, afin d'y transférer en 2017, un montant de 200 000 \$ au poste budgétaire « remplacement d'équipement et de mobilier – filage et mise à la terre » pour certains lampadaires (équipements et services professionnels);

D'EFFECTUER ces transferts de crédit en retirant un montant de 200 000 \$ au poste budgétaire « Aménagement d'une place publique – Îlot St-Viateur » pour l'année 2017.

Un débat s'engage.

CETTE PROPOSITION TOMBE N'AYANT PAS ÉTÉ APPUYÉE.

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1156430013

70.01 LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à **20 h 5.**

70.01

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France PAQUET
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2015.